

Département d'Ille et
Vilaine
Commune de
La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 11.06.2026	Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.
Affichage : 11.06.2026	
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 22	Absents excusés : MOUTEL Joseph (pouvoir à Mme HIGUINEN) BEILLEVERT Valérie (pouvoir à Mme MOCHON), MONTEMBAUT Anthony (pouvoir à M. CHEREL) BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER). Absent : BUCCO Mattéo.
Votes Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0	
	Secrétaire de séance : M. Mathis CHESNAIS.

N°2026-06-072 ADHESION A L'APPLICATION « MON VILLAGE »

Le Maire informe les élus qu'avec la commission Informations et Communications, nous avons rencontré Monsieur Alexandre LENGRONNE, responsable commerciale de l'application mobile « Mon Village ».

Cette application vient compléter le site internet, le bulletin municipal et les panneaux lumineux. Elle permet en temps réel de communiquer rapidement et efficacement auprès des habitants. Elle s'adresse également aux associations. L'application est synchronisée avec le site internet de la commune et Facebook.

Le devis comprend la licence adhésion annuelle :	1 500,00 € HT
La synchronisation avec le site Web	370,00 € HT
la formation et configuration matérielle	200,00 € HT (la 1 ^{ère} année)

	2 070,00 € HT soit 2 484,00 € TTC.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** d'adhérer à l'application mobile « Mon Village » pour un montant de **2 070,00 € HT**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la société « Mon Village ».

Pour extrait certifié conforme

Au registre des délibérations

A La Chapelle-Fleurigné, le 18 juin 2026

Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,

M. Mathis CHESNAIS.